

VOLTAIRE HISTORIEN DU SAINT-EMPIRE :
ÉLÉMENTS POUR UNE LECTURE CROISÉE DES
ANNALES DE L'EMPIRE ET DE L'ESSAI SUR LES MŒURS

Gérard Laudin

Université Paris-Sorbonne

Pour le lecteur français du XVIII^e siècle, surtout de sa seconde moitié, le corpus des études et les savoirs relatifs au Saint-Empire, à son histoire et à son système politique, constituent un ensemble d'une incontestable ampleur¹. Ces ouvrages, qui se sont multipliés après 1648, sont, pour la plupart, plutôt bien, parfois très bien informés. Le meilleur d'entre eux, plus ample et plus sûr que les autres², est l'*Histoire de l'Empire* (1684) de Johann Heiss von Kogenheim : avec neuf rééditions, dont plusieurs augmentées, jusqu'en 1731, il demeure l'ouvrage de référence sur le Saint-Empire durant la première moitié du XVIII^e siècle. Vers le milieu du siècle paraissent la *Description du gouvernement présent du corps germanique* de Charles-Frédéric (ou Karl Friedrich) Necker (1741) et le *Droit public germanique* du huguenot Éléazar de Mauvillon (1749), ainsi que les onze volumes de l'*Histoire générale d'Allemagne* du P. Joseph Barre (1748). À cet ensemble, il faut ajouter les articles de l'*Encyclopédie* sur le Saint-Empire, rédigés pour la plupart par le baron d'Holbach³, à l'exception de l'article « Constitution », dû à l'abbé Lenglet Dufresnoy. Après les chapitres de l'*Essai sur les mœurs* traitant de l'Empire et les *Annales de l'Empire* (1753-1754) de Voltaire, d'autres ouvrages suivront.

55

REVUE VOLTAIRE N° 12 • PUPS • 2012

- 1 Au cours des trente dernières années, la preuve en a été apportée par de nombreux travaux, en particulier de Klaus Malettke et de Jürgen Voss (ce dernier singulièrement sur Schöpflin), tout récemment par l'excellent ouvrage de Guido Braun, *La Connaissance du Saint-Empire en France du baroque aux Lumières, 1643-1756*, München, Oldenburg Verlag, 2010.
- 2 *L'Etat de l'empire, ou abrégé du droit public d'Allemagne* de Louis du May (1660) ; l'*Histoire d'Allemagne* de Jean Le Royer de Prade (1677, rééditée en 1684) et l'*Histoire de l'Empire d'Allemagne* de Jean-Baptiste de Rocoles (1681).
- 3 « Capitulation impériale » (*Encyclopédie*, Paris, Briasson, t. II [1752], p. 633-634) et « Diète de l'Empire » (t. IV [1754], p. 972-975), « Empire » (t. V [1755], p. 582-583), « Empereur » (t. V, p. 575-577), « Électeur » (t. V, p. 453-454).

Si ces travaux servent d'abord, à partir de l'époque des négociations de la paix de Westphalie, à apporter une information sur l'Empire aux diplomates appelés à y séjourner, ils entrent aussi très vite en résonance avec des enjeux de réflexion politique développés dans d'autres ouvrages : 1. la querelle des « romanistes » et des « germanistes » sur les origines de la noblesse française ; 2. la réflexion inaugurée par l'abbé de Saint-Pierre sur l'idée de paix perpétuelle⁴ à partir d'un projet de Henri IV, reprise dans une approche critique par Rousseau⁵, puis prolongée par Kant dans *Zum ewigen Frieden* ; 3. la question de l'organisation interne de l'Empire et des « libertés germaniques », liée à la réception de Pufendorf, qui s'intègre à une réflexion critique sur l'absolutisme⁶.

Saint-Pierre comme Rousseau perçoivent le Saint-Empire comme un modèle politique susceptible d'inspirer un nouveau *jus gentium*, d'être aussi la matrice d'un droit public de toute l'Europe⁷. Le fonctionnement intérieur de l'Empire depuis 1648 illustre en effet ce qui est vu alors communément comme la condition de la paix : « l'équilibre européen », « la balance du pouvoir », qui s'impose dans la discussion politique au XVIII^e siècle⁸ comme contre-modèle de l'idée de monarchie universelle hégémonique, soumise par Montesquieu à une critique portant à la fois sur l'État romain antique et sur les projets conquérants de Louis XIV⁹, et d'où il résulte que l'existence de plusieurs États constitue le meilleur barrage à la suprématie d'un seul.

Voltaire tire l'essentiel de son savoir relatif au Saint-Empire de Heiss et de Barre¹⁰, mais également de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury (publiée à partir de

4 *Mémoire pour rendre la paix perpétuelle en Europe* (1712) ; *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe* (1717).

5 Cette réflexion de Rousseau comprend plusieurs textes auxquels il travaille entre 1754 et 1759 : *Principes du droit de la guerre* ; *Fragments sur la guerre* ; *Extrait du projet de paix perpétuelle de M. l'abbé de Saint-Pierre* ; *Jugement sur la paix perpétuelle*. On dispose depuis peu d'une édition critique commentée : J.-J. Rousseau, *Principes du droit de la guerre. Écrits sur la paix perpétuelle*, éd. B. Bachofen et autres, Paris, Vrin, 2008.

6 Voir G. Laudin, « Du Saint-Empire au Corps Germanique : quelques enjeux d'une réception déformée de Pufendorf dans la France du XVIII^e siècle (équilibre européen – paix perpétuelle – critique de l'absolutisme) », *Revista de Historiografía*, 2011/1, p. 124-132.

7 Des formes confédérales, Rousseau le rappelle, sont connues dans l'Antiquité : « Mais nulles de ces confédérations n'approchèrent pour leur sagesse de celle du Corps Germanique, de la Ligue Helvétique & des Etats Généraux » (*Principes du droit de la guerre*, éd. cit., p. 89).

8 Sur cette notion, voir O. Brunner et autres, *Geschichtliche Grundbegriffe*, art. « Gleichgewicht », Stuttgart, Klett-Cotta, t. II, 1975, p. 971-984.

9 *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734) et *Réflexions sur la monarchie universelle en Europe* (écrit en 1734, publication posthume en 1891).

10 La question de Voltaire historien du Saint-Empire a été abordée par plusieurs contributions, en particulier de Otto Dann, Henri Duranton, Dieter Gembicki, Notker Hammerstein et Sven Stilling-Michaud, dans P. Brockmeier, R. Desné et J. Voss (dir.), *Voltaire und Deutschland*, Stuttgart, Metzler, 1979. Voir aussi les articles de H. Duranton, « Voltaire historien de

1691), par exemple, mais non exclusivement, sur les relations entre le sacerdoce et l'Empire ou sur la politique des empereurs en Italie. Plus sporadiquement, il recourt à d'autres sources, comme Daniel (*Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, 1729) pour les relations entre le royaume de France et l'Empire, mais aussi à Maimbourg (*Histoire de la décadence de l'Empire après Charlemagne*, 1679) ainsi qu'à Pufendorf, en particulier à son *Introduction à l'histoire générale de l'univers*, dans la traduction de Bruzen de la Martinière (1722).

On sait par ailleurs qu'il fut secondé à Gotha par le bibliothécaire ducal, puis à Schwetzingen, Strasbourg et Colmar par des érudits de tout premier plan comme Dom Calmet, Johann Michael Lorenz, Christian Friedrich Pfeffel et Johann Daniel Schöpflin. Lors de son passage chez Dom Calmet en mai-juin 1754, il s'amuse d'avoir à sa disposition un monastère entier qui lui cherche « les pages, les lignes, les citations » (D5843) dont il a besoin : « je me suis fait compiler par les moines des fatras horribles d'une érudition assommante » (D5901).

L'*Histoire de l'Empire* de Heiss comporte, dans son édition de 1731, dix volumes in-12 (17 x 10 cm) d'environ 300 pages chacun. Les trois premiers volumes sont un exposé annalistique mais assez ramassé de l'histoire de l'Empire, depuis Charlemagne (avec un rappel des origines précarolingiennes) jusqu'à la mort de Joseph I^{er} en 1711. Suivent deux volumes, numérotés 3.2 et 3.3, qui, ajoutés dans la réédition de 1731, vont jusqu'à 1724. Les deux volumes suivants traitent des institutions, sur un mode synthétique, dans des développements inspirés du « droit public germanique », des trois grands sièges ecclésiastiques électoraux, ainsi que des grandes maisons électorales et des grandes familles, par rang de préséance à la Diète, avec quelques ajouts concernant les princes d'Empire. Le tome 6 traite de quelques maisons importantes (Mecklembourg, Hesse, Anhalt...) ainsi que des villes impériales et hanséatiques. Les volumes 7 et 8 reproduisent de grands textes organiques comme la Bulle d'Or et les traités de paix les plus importants depuis 1648. Le livre de Barre est beaucoup plus ample : il comporte 11 volumes in-4° (25,5 x 20 cm) de 600 à 800 pages chacun. Très détaillé, y compris par exemple sur le déroulement anecdotique des conciles, des diètes, des batailles, il aborde aussi dans quelques « dissertations » un petit nombre de points particuliers.

l'Allemagne ou du bon usage des contraintes historiographiques », dans M. Delon et J. Mondot (dir.), *L'Allemagne et la France des Lumières. Deutsche und französische Aufklärung*, Paris, Champion, 2003, p. 317-331 ; « *Annales de l'Empire, Essai sur les mœurs, Histoire du parlement de Paris : trois œuvres pour un fonds commun* », dans O. Ferret, G. Goggi et C. Volpillac-Auger (dir.), *Copier/Coller. Écriture et réécriture chez Voltaire*, Pisa, Plus/Pisa University Press, 2007, p. 139-149.

Voltaire croise toujours ses sources : ceci est très apparent quand il énumère des détails¹¹, qu'on ne trouve en séries identiques dans aucune de ses sources habituelles. Il n'est pas rare non plus de trouver dans un passage donné, fondé sur une source principale, des mots-clés issus des passages correspondants dans plusieurs autres sources.

58 Les stratégies rédactionnelles de Voltaire dans les *Annales de l'Empire* et l'*Essai sur les mœurs* sont différentes. Dans les chapitres sur l'Empire comme dans les autres, l'*Essai* est plus complexe, marqué d'une perspective contrastive explicite, portant par exemple sur des moments différents d'un ou de plusieurs États (de nombreux chapitres traitent d'ailleurs de plusieurs États), ou sur plusieurs États à un même moment, avec pour objectif de repérer des régularités ou au contraire des différences et de replacer les faits dans la diachronie. Chaque chapitre exposant une ou plusieurs idées-forces, souvent en relation avec un souverain particulier, l'*Essai* croise ainsi une perspective chronologique et une perspective thématique. Voltaire répartit et hiérarchise ses arguments d'un chapitre à l'autre. Dans certains passages, il met au premier plan la confusion féodale allemande ; dans d'autres les intrigues romaines ; ailleurs la lutte du Sacerdoce et de l'Empire ; ailleurs encore comment Charlemagne, Henri l'Oiseleur, Othon ou Grégoire VII s'imposent. Chaque paragraphe, chaque chapitre formule ainsi une idée principale et des idées secondaires. Sur le Saint-Empire, les chapitres de l'*Essai* ne traitent que des règnes les plus marquants : essentiellement Othon le Grand, Othon II et Othon III, Henri IV et Henri V, Barberousse, Charles IV, Maximilien, Charles Quint, qui tous ont marqué un infléchissement, un sommet, un moment fort d'une lutte ou un moment important de l'histoire culturelle. D'autres moments apparaissent plus incidemment dans des chapitres centrés sur d'autres sujets, en particulier : Othon IV (chap. 51), Frédéric II de Hohenstaufen (chap. 52), l'élection de Rodolphe de Habsbourg (chap. 63), Henri VII (chap. 68), etc. Voltaire parvient ainsi, à l'inverse de la plupart de ses sources, à dessiner, par delà la poussière événementielle, des régularités qui dominent des siècles d'histoire, et donc à dépasser l'enfermement dans une antique alternative : écrire (fidèlement) l'histoire *vs* penser (philosophiquement) l'histoire.

Alors que l'*Essai* est ainsi marqué par une authentique réflexion philosophique sur l'histoire, les *Annales*, à l'inverse, sont, comme l'indique leur titre, plus linéaires ; elles rendent compte chronologiquement de l'événementiel : chaque empereur y a son chapitre, long ou bref, assorti de commentaires

¹¹ Par exemple, pour les titres de Charles Quint, *Essai sur les mœurs*, chap. 122, éd. R. Pomeau, Paris, Bordas, 1990, 2 vol., t. II, p. 175, ou encore, chap. 120, p. 159, à propos de Jean Hus et de Jérôme de Prague.

sur le fonctionnement de l'Empire. Toutefois, Voltaire y effectue également des mises en perspective, fait surgir des effets de sens souvent par simple juxtaposition, en faisant se succéder, par exemple, un paragraphe traitant des guerres entre seigneurs et un autre portant sur la paix que font régner les villes commerçantes¹², opposant ainsi les méfaits de l'ordre aristocratique féodal aux bienfaits de l'ordre urbain marchand.

Il ne semble pas que le mode de rédaction de Voltaire soit le même dans ces deux ouvrages. Dans les *Annales*, il part généralement de Barre qu'il résume¹³, et tire des détails ponctuels, des expressions, de Heiss. Dans l'*Essai*, il semble partir plus souvent de Heiss, et compléter le cas échéant avec Barre. Il y a aussi de nombreuses reprises d'un ouvrage à l'autre : Voltaire dit lui-même avoir repris dans les *Annales* « quelques petits lambeaux » de l'*Essai* (D5 596), mais avec parfois des différences, comme nous le verrons à propos de Charles Quint. Sans être vraiment contradictoires, certains développements diffèrent sensiblement d'un ouvrage à l'autre, par soulignement de certains aspects en fonction des enjeux de son argumentation qui l'emportent toujours sur le souci de complétude. Globalement, les grandes scissions de l'histoire de l'Empire ressortent plus nettement de l'*Essai*, alors que les *Annales* offrent un tableau souvent saisissant de l'immense confusion féodale qui règne et perdure sur tout le territoire germanique au moins jusqu'à la guerre de Trente Ans.

Issus d'un travail en cours, les développements qui suivent n'ont pas de prétention à l'exhaustivité et portent exclusivement sur quelques aspects relatifs au fonctionnement politique interne de l'Empire, à l'exclusion du domaine culturel, peu abordé par Voltaire dans ces chapitres, à l'exception de la question du luthéranisme, sur laquelle il existe déjà des études¹⁴.

Vers 1600, dit Voltaire, le Saint-Empire n'est plus « qu'un vain nom »¹⁵. Mais au XIV^e siècle déjà, « ce corps qui s'appelait et qui s'appelle encore le saint empire romain n'était en aucune manière ni saint, ni romain, ni empire »¹⁶. Affaibli par « une guerre civile, tantôt sourde, tantôt éclatante », il demeurerait sans guère

¹² Voir, ici même, notre article « Du Holstein à la Transylvanie : frontières, marches et limites dans les *Annales de l'Empire* », ci-dessous, p. 91-105, et, dans les *Annales de l'Empire*, les années 1269-1272, chap. « Conrad IV ».

¹³ C'est d'ailleurs ce qu'écrit Frédéric II à sa sœur, cité par Christiane Mervaud, *Voltaire et Frédéric II : une dramaturgie des Lumières, 1736-1778*, SVEC, n° 234 (1985), p. 257, n. 162.

¹⁴ Voir Daniel Ligou, « Recherches sur Voltaire et le luthéranisme allemand », dans P. Brockmeier et autres (dir.), *Voltaire und Deutschland*, op. cit., p. 269-281, et D. Gembicki, « La Réforme allemande vue par Voltaire », dans *Clio au XVIII^e siècle. Voltaire, Montesquieu et autres disciples*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 227-235.

¹⁵ *Essai sur les mœurs*, chap. 178, éd. R. Pomeau, t. II, p. 636.

¹⁶ *Ibid.*, chap. 70, OCV, t. 24 (2011), p. 41.

d'influence « sur le système de l'Europe ». Toutefois, malgré la « forme singulière de son gouvernement » et la « multitude de ses princes », et bien que « portant en son sein tout ce qui semblait devoir le détruire », « le corps de l'Allemagne est resté inébranlable »¹⁷. Quasi paradoxale, la cause de la stabilité du Saint-Empire est à chercher dans sa division même : chaque prince étant établi, nul ne chercherait à détrôner un empereur dont l'autorité laisse à chacun une suffisante liberté. Pour Voltaire (qui voit dans la recherche de l'intérêt privé un important ressort de l'histoire), l'Empire doit précisément sa stabilité au fait que nul n'ait vraiment d'intérêt à en menacer l'équilibre.

60

Le Saint-Empire apparaît ainsi comme l'illustration même de la théorie selon laquelle l'existence de plusieurs États garantit contre la suprématie d'un seul. Cette « balance du pouvoir », toujours selon Voltaire, est, dans l'Europe de son temps, « établie mieux qu'elle ne le fut en Grèce »¹⁸. La vision qu'a Voltaire du fonctionnement interne du Saint-Empire ne diffère guère ainsi de celle de Saint-Pierre ou de Rousseau. En revanche, il s'oppose à eux sur sa valeur de modèle et sur la question de l'opportunité d'une instance supranationale qui garantirait le respect du *jus gentium*, selon un modèle dérivé de celui des traités de Westphalie. En effet, Voltaire trouve ce projet de Saint-Pierre utopique, « absurde, non en lui-même, mais de la manière qu'il a été posé » : une « diète suprême européenne » peut certes avoir son utilité, mais, plus qu'une structure supranationale, il importe de créer des situations qui persuadent les princes qu'il n'y a rien pour eux à gagner dans une guerre¹⁹. Ce modèle politique, bon pour l'Empire, n'est donc pas transposable à l'Europe entière.

La vision, positive, de l'Empire d'après 1648 s'oppose totalement à sa représentation de l'Empire médiéval, largement conforme à ses sources, lesquelles dénoncent à l'envi à la fois les prétentions hégémoniques des empereurs et l'organisation (*vs* la désorganisation) intérieure de l'Empire lui-même. Voltaire stigmatise ainsi les « prétentions des empereurs de juger les rois »²⁰, tout comme le font au demeurant les meilleurs catholiques qu'il résume fidèlement : Barre déplore que les empereurs allemands du XI^e siècle aient été « dans ce préjugé que les royaumes de l'Europe relevaient d'eux »²¹, et l'abbé Fleury s'emporte contre le projet d'empire universel de Barberousse : « Qui a

¹⁷ *Ibid.*, chap. 178, éd. R. Pomeau, t. II, p. 636-637.

¹⁸ *Remarques sur l'histoire* (1742), éd. M. Méricam-Bourdet, *OCV*, t. 28^b (2008), p. 162.

¹⁹ *De la paix perpétuelle* (1769), variantes de l'édition de Kehl, M, t. 28, p. 103-104.

²⁰ *Essai sur les mœurs*, chap. 34 (dans un passage relatif à la descendance immédiate de Charlemagne), *OCV*, t. 22 (2009), p. 479.

²¹ Barre, *Histoire générale d'Allemagne*, Paris, Delespine et Herissant, 1748, 10 t. en 11 vol., t. V, p. 147.

établi les Allemands juges des autres nations? »²². Cette prétention, de la part des papes, est considérée comme plus intolérable encore. Dans le conflit qui oppose l'empereur Henri IV à Grégoire VII, la balance, chez Voltaire comme dans ses sources, même catholiques, penche du côté de Henri IV.

Toutefois, en soulignant, contre Maimbourg et Jurieu, que Grégoire VII ne fut pas le premier à déposer un empereur²³, il replace les prétentions des papes à juger voire déposer les rois dans la longue durée de l'histoire de l'Église. Voltaire insiste moins que les non-catholiques sur la psychologie de Grégoire VII²⁴ et affiche envers ce pape une plus grande impartialité que ses plus farouches adversaires. Il occupe ainsi une position médiane entre Jurieu et Fleury. Il lui reconnaît, comme le fait Fleury, « un grand courage » et « un zèle ardent à purger l'Église des vices »²⁵. Alors que Jurieu, Fleury ou Bruys mettent l'accent sur ses ambitions personnelles, Voltaire insiste sur le fait que ce sont les ambitions de l'Église qu'il entend servir. La querelle ayant opposé Grégoire VII à Henri IV est ainsi dépouillée de ses enjeux anecdotiques pour prendre toute sa valeur dans une perspective d'histoire de l'Église. Il ne dénonce pas plus que Fleury ou Barre son goût excessif pour les excommunications²⁶. Mais il refuse de suivre Bayle qui accorde à Grégoire, bien qu'il voie en lui « le boutefeu », « le titre de grand homme »²⁷.

Symétriquement, dans l'*Essai* comme dans les *Annales*, Voltaire brosse un portrait équilibré de Henri IV, ni aussi sévère que Fleury (qui souligne sa monstrueuse cruauté), ni aussi indulgent que Jurieu ou que Heiss qui adopte le ton du panégyriste : la bonté généreuse de Henri IV, sa « sagesse » et ses « très grandes qualités » feraient de lui « le plus grand prince que la terre eût porté » ; il surpasse « non seulement Jules César, et les autres empereurs, mais même tous les rois du monde »²⁸. De même que Voltaire insiste bien moins que ses sources sur la psychologie de Grégoire VII, il se soucie peu d'héroïser Henri IV

22 Fleury, *Histoire ecclésiastique*, livre 70, § XLVII.

23 Dans l'article « Grégoire VII » des *Questions sur l'Encyclopédie* (OCV, t. 42A [2011], p. 154-155), Voltaire critique Maimbourg sur ce point. Voir aussi *Essai sur les mœurs*, chap. 46, OCV, t. 23 (2010), p. 117-118, 127 et 134 ; Jurieu, *Histoire du calvinisme*, Rotterdam, Reinier Leers, 1683, 4 vol., t. II, p. 105.

24 Bruys insiste sur sa perfidie et sur ses ambitions (*Histoire des papes*, année 1074, La Haye, H. Scheurleer, 1732-1734, 5 vol., t. II, p. 430). C'est plutôt à propos de Mathilde que la dimension psychologique est présente, en particulier dans les *Annales de l'Empire*, année 1077.

25 Fleury, *Histoire ecclésiastique*, livre 62, § XVII.

26 Voir *ibid.*, « Discours préliminaire », livre 62, § XVIII ; livre 62, § XX ; livre 63, § I ; et Barre, *Histoire générale d'Allemagne*, op. cit., chap. « Henri IV », année 1076, manchette, t. IV, p. 219.

27 *Questions sur l'Encyclopédie*, art. « Grégoire VII », OCV, t. 42A, p. 152.

28 Heiss, *Histoire de l'Empire*, livre II, chap. 9, année 1106, La Haye, Van Bulderen, 1685, 2 vol., t. I, p. 379-381 ; Jurieu, *Histoire du calvinisme*, op. cit., t. II, p. 107.

dont il préfère faire un grand exemple de ces « princes immolés à la religion »²⁹, moins victime d'ailleurs de l'individu Grégoire VII que du rôle politique que Grégoire VII entend faire jouer à l'Église : comment ce pape suit ou plutôt crée « l'esprit du temps » et les « opinions dominantes »³⁰. L'épisode de Canossa est perçu comme un outrage au pouvoir impérial qui s'exerce avec une violence extrême : Voltaire évoque plus explicitement que Fleury et Barre une violence contre l'empereur qu'il montre dans l'incapacité absolue d'exercer ses fonctions de roi, une paralysie politique autant que l'attente humiliante de l'arrivée du pape³¹.

62

Cette perspective ressort beaucoup moins nettement des *Annales*. Bien plus détaillées dans le compte rendu des événements, celles-ci montrent plutôt les jeux d'alliances en permanente recomposition qui dégénèrent dans l'Empire de Henri IV en une véritable anarchie (en particulier les années 1086, 1090, 1098). L'affaiblissement que cet état d'anarchie fait subir à l'empereur, avant de culminer dans l'affrontement qui l'opposera à son propre fils (années 1105-1106), illustre avant tout les tares de la féodalité.

Le Saint-Empire médiéval n'est pas seulement un contre-modèle en politique internationale en raison de la prétention des empereurs de s'ériger en juges de rois : il illustre parfaitement aussi les vices et tares de la féodalité qui ressortent pleinement du chapitre des *Annales* sur Henri IV. L'historiographie relative au Saint-Empire médiéval, dont Voltaire reprend les thèses, s'inscrit ainsi pleinement dans la réflexion, le plus souvent critique, sur le système féodal qui connaît un essor à partir de Boulainvilliers et de Montesquieu³² : la féodalité, de Hambourg à Spolète, de Magdebourg à la Normandie, résulte d'une usurpation commise par les « gouverneurs » qui ont peu à peu transformé les territoires qu'ils étaient chargés d'administrer en patrimoines héréditaires³³. La souveraineté se trouve ainsi morcelée, et le système féodal affaiblit l'État.

Cette perspective s'accorde toutefois mal avec un passage célèbre qui exclut (certes au conditionnel) l'Empire des tares du système féodal :

Il [Boulainvilliers] appelle notre gouvernement féodal le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Le système féodal pourrait mériter le nom de chef-d'œuvre en Allemagne ; mais en France il ne fut qu'un chef-d'œuvre d'anarchie³⁴.

²⁹ *Essai sur les mœurs*, chap. 46, *OCV*, t. 23, p. 154.

³⁰ *Ibid.*, p. 142 et 145. Voir aussi *Annales de l'Empire*, chap. « Henri IV », année 1075.

³¹ *Essai sur les mœurs*, chap. 46, *OCV*, t. 23, p. 136-137, manchette « Henri IV persécuté ».

³² Voir Bernard Grosperin, *La Représentation de l'histoire de France dans l'historiographie des Lumières*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 1982, p. 336-337.

³³ Voir *Essai sur les mœurs*, chap. 33.

³⁴ *Le Siècle de Louis XIV*, « Catalogue [...] des écrivains », art. « Boulainvilliers », *OH*, p. 1142.

Cette remarque, sauf à comprendre qu'elle ne vaut que pour l'état présent de l'Empire garantissant, nous l'avons vu, la stabilité du système, n'est intelligible que par rapport à la question des « libertés germaniques », que Voltaire formule certes avec moins d'insistance que nombre de ses contemporains : grand thème tacite, et repris par Pufendorf³⁵, dont on a pu montrer qu'il servit d'argument à l'aristocratie française dans sa volonté de s'imposer contre le pouvoir royal³⁶.

L'éloge de ces libertés n'est pas toujours dépourvu d'arrière-pensées : au chapitre 178 de l'*Essai*, qui porte sur la période allant de la fin du XVI^e siècle à 1648, Voltaire dit d'une façon à peine voilée que les libertés germaniques, en entraînant la division de l'Empire, sont profitables à la France au moment où celle-ci se trouve affaiblie, d'autant plus que les princes allemands sont, en raison de leurs divisions, trop faibles pour pouvoir en profiter. Voltaire rejoint sur ce point Lenglet Dufresnoy qui, en 1713, se réjouissait que la division de l'Empire soit la garantie de son innocuité³⁷.

Expression par excellence des libertés germaniques, le caractère électif de la fonction impériale est souligné avec une particulière insistance dans de très nombreux ouvrages et dans les articles de l'*Encyclopédie* consacrés au Saint-Empire. Quand il y a succession, du moins est-elle entérinée par les grands du royaume comme elle le fut par la foule chez les Germains. Selon Heiss, « les Empereurs successeurs de Charlemagne, avaient à la vérité possédé l'Empire par droit de succession héréditaire de père en fils », mais ils se faisaient « agréer [...] par les Grands du royaume ». Cet agrément – un terme qui se trouve aussi dans la traduction française du *De statu imperii* de Pufendorf – prenait la forme d'une élection³⁸.

Chez les historiens français du XVIII^e siècle, ces passages, qui ne font certes que décrire une procédure d'élection, frappent par leur récurrence qui suggère un certain degré d'adhésion. Peut-être voit-on s'exprimer ainsi une tension, sensible chez Voltaire qui célèbre Charlemagne pour avoir établi une dynastie stable, ou évoque la « sagesse de la loi salique »³⁹, mais semble souvent aussi louer

35 Voir en particulier Pufendorf, *De statu imperii* (1667), chap. 1, § 4.

36 Voir Claude Nicolet, *La Fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains*, Paris, Perrin, 2006, p. 57-96.

37 Nicolas Lenglet Dufresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, Leipzig, Gleditsch, 1714, p. 108 : « L'empire Romano-Germanique, qui serait le plus redoutable de toute l'Europe, si le génie de cette nation lui permettait de se laisser gouverner par un seul prince, ne porte que de faibles coups à cause de ce nombre infini d'États différents qui le composent. Leurs intérêts particuliers sont ordinairement si opposés, qu'il est difficile de les voir conspirer dans le même dessein ».

38 Heiss, *Histoire de l'Empire*, livre II, chap. 1 « Conrad I^{er} », année 912, *op. cit.*, t. I, p. 220-221.

39 *Essai sur les mœurs*, chap. 49, *OCV*, t. 23, p. 190.

le système électif. D'une certaine manière, la procédure de « l'agrément » paraît séduire car elle combine la stabilité du système successoral avec la légitimation résultant d'une élection.

Si Voltaire peut sembler souvent indécis et hésiter, dans les chapitres 46 à 48 de l'*Essai*, entre le modèle électif (fondateur d'une plus grande légitimité) et le modèle dynastique, certes plus stable, mais qui n'est guère que la consolidation des usurpations de pouvoir du début de la féodalité (décrit au chapitre 33 de l'*Essai*), les troubles internes à l'Empire, liés à des successions difficiles à la fin du XI^e siècle, lui fournissent l'occasion d'affirmer clairement la supériorité du mode de succession dynastique institué par la loi salique sur le modèle électif car il garantit mieux la stabilité des États⁴⁰. Après avoir critiqué le système dynastique dans les siècles de sa mise en place, il paraît le considérer dans les chapitres sur les XII^e et XIII^e siècles comme préférable. Entre le droit et l'efficacité, Voltaire tranche *in fine* en faveur de cette dernière, selon une perspective politologique fondamentalement différente de celle de Rousseau, qui, dans le *Contrat social*, établit les critères politico-juridiques formels permettant de mesurer le degré de démocratie d'un État. Voltaire pense qu'un modèle institutionnel ne vaut pas dans l'absolu, mais doit être adapté aux circonstances et aux besoins du moment. Toutefois, le modèle électif demeure pour Voltaire idéal, mais cet idéal est d'une extrême fragilité, comme le montre l'exemple malheureux de la république aristocratique de Pologne, fidèle au modèle « celte et gothique » : « Ce plus beau des droits [l'élection du prince] est joint au plus grand des abus : le trône est presque toujours à l'enchère [...]. Tout le peuple y est esclave »⁴¹. L'Empire, dont un passage du chapitre 120 sur la Maison d'Autriche et sur les réformes institutionnelles de Maximilien rappelle le caractère à la fois dynastique et électif, représente donc le pendant positif du système polonais.

Voltaire est-il si éloigné de d'Holbach qui, dans les articles qu'il consacre à l'Empire dans l'*Encyclopédie*, détaille avec jubilation les limites du pouvoir impérial, les « capitulations », ces sortes de contrats de gouvernement « imposés à l'empereur » par les Électeurs ? D'un d'Holbach qui, comme bien d'autres, présente l'Empire avec sa Diète, perpétuelle depuis 1663, comme l'exact contraire de ce qu'on observe dans la France de Louis XV, sans États généraux et où les rapports entre le roi et les parlements sont devenus exécrationnels ? La valorisation du système politique de l'Empire perce également quand Barre souligne que l'empereur n'est que « le chef » du Corps Germanique « sans en être le souverain absolu »⁴².

⁴⁰ *Ibid.*, p. 191.

⁴¹ *Histoire de Charles XII*, livre 2, éd. G. von Proschwitz, *OCV*, t. 4 (1996), p. 228.

⁴² Barre, *Histoire générale d'Allemagne*, année 1515, *op. cit.*, t. VIII, p. 1040.

Le Saint-Empire se trouve ainsi investi d'une double valeur de modèle et de contre-modèle de la réflexion politologique : les vices de la féodalité et la confusion du Sacerdoce et de l'Empire pour le Moyen Âge, où il illustre le thème récurrent de la « décadence de l'Empire après Charlemagne », tandis que l'Empire d'après 1648 est perçu comme un corps politique qui a su développer des structures créant des équilibres internes et peut constituer ainsi un autre modèle de dépassement de la féodalité que l'absolutisme. C'est finalement l'équilibre fondé sur le *status mixtus* du Saint-Empire tel que le voit Pufendorf qui constitue aux yeux de Voltaire son mérite.

La manière dont Voltaire parle des réformes institutionnelles réalisées depuis Maximilien ne manque pas d'étonner. Il avait certes loué Charles IV pour sa Bulle d'Or, qui met de l'ordre dans les modalités de l'élection impériale, mais il s'était également empressé, en totale conformité avec ses sources, de l'accuser de sacrifier les intérêts de l'Empire à ses intérêts personnels. À propos des réformes de Maximilien, il vante la création des Cercles et de la Cour aulique ainsi que la réforme de la Chambre impériale, la réforme organique la plus importante depuis la Bulle d'Or. En employant à propos de la Chambre impériale l'expression de « liberté publique » qui ne figure pas dans ses sources⁴³, Voltaire insiste plus que Heiss et Barre sur cette instance en mesure de constituer un véritable contre-pouvoir. En ce sens, la réforme institutionnelle du début du xvi^e siècle constitue une nouvelle expression des libertés germaniques. Voltaire, en suggérant une sorte d'équilibre des pouvoirs entre la Chambre, aux mains des États, et la Cour aulique, aux mains des empereurs, suggère un équilibre des pouvoirs alors que Barre montre plutôt comment Maximilien a berné les États de l'Empire⁴⁴. Mais il omet de mentionner le rôle de Maximilien dans ces réformes, qui sont ainsi quasiment détachées de leur instigateur, comme pour minorer son rôle politique. Dans les *Annales de l'Empire*, il suggère l'efficacité toute relative d'une Chambre impériale qui « a des procès à juger qui durent depuis sa fondation »⁴⁵. Au début du chapitre sur Charles Quint, il enfonce le clou : « malgré l'établissement des auftrègues, de la Chambre impériale et du Conseil aulique, malgré l'autorité des deux vicaires de l'Empire, on voyait tous les jours, princes, évêques, barons donner des combats sanglants sans le moindre procès. Il y avait quelques lois. Mais le pouvoir coactif, qui est la première des lois, manquait à l'Allemagne ».

Dans le cas de Maximilien, Voltaire semble s'inspirer de Heiss, qui, dans le chapitre le concernant, ne mentionne guère que ses campagnes, avec seulement

⁴³ *Essai sur les mœurs*, chap. 120, éd. R. Pomeau, t. II, p. 161.

⁴⁴ Barre, *Histoire générale d'Allemagne*, année 1500, *op. cit.*, t. VIII, p. 826.

⁴⁵ *Annales de l'Empire*, chap. « Maximilien », année 1495.

une allusion à la Diète de Worms qui « dressa une Constitution authentique pour la conservation de la paix publique », et renvoie l'exposé des institutions au livre V, chapitre 9 de son ouvrage, mais sans souligner non plus le rôle de Maximilien. Ces omissions, dans l'*Essai* comme dans les *Annales*, peuvent apparaître comme une expression indirecte de l'antagonisme dynastique entre les Bourbons et les Habsbourg que Maximilien a fondé et Charles Quint renforcé. Voltaire préfère souligner, non sans l'exagérer quelque peu, la faiblesse de Maximilien face à ses voisins, en particulier le roi de France, et réduire l'Empire à une fonction de rempart contre les Ottomans.

66

Charles Quint est présenté, par Voltaire comme par ses sources, comme un tyran qui accable ses peuples de taxes, et à qui son intransigeance fait perdre, au moins à deux reprises, un avantage (après la capture de François I^{er} à Pavie en 1524 et après la bataille de Mühlberg en 1547⁴⁶). L'*Essai* comme les *Annales* insistent sur le contraste entre sa vie et sa fin : l'empereur qui avait fait trembler l'Europe et l'Afrique mourut dans la démence. Le ton n'est nullement le même, ironique dans l'*Essai*, plus neutre et descriptif dans les *Annales*⁴⁷, avec d'ailleurs des éléments différents (le rappel que Maximilien voulut se faire pape dans l'*Essai*, comme il a déjà été dit au chapitre 122 ; le soupçon de sympathie luthérienne dans les *Annales*), mais dans les deux cas, la remarque doucement perfide envers les Habsbourg est claire.

Là n'est pas l'essentiel dans l'*Essai* et les *Annales*, où Voltaire reprend de nombreuses thèses de l'historiographie de son temps sur l'Empire. Mais par rapport à Heiss, comme par rapport à Necker et à Mauvillon, il déplace clairement les enjeux. Il est remarquable que Heiss, quand il examine des institutions, n'en retrace l'historique que pour comprendre leur état présent, inaugurant ainsi la perspective de « l'Allemagne, essai d'explication » qui fera florès au xx^e siècle, proche en cela des autres ouvrages destinés aux diplomates, avec des informations et des perspectives issues du droit public germanique. Heiss écrit une histoire, mais le *telos* de son argumentation est politologique. Il en va tout autrement pour Voltaire qui certes se montre attentif au présent, mais dont l'objectif est de retracer des évolutions, des mutations et des équilibres mouvants dans une attention permanente à la spécificité de chaque époque.

46 Daniel précise : « plus de modération lui aurait fait honneur, et lui eût peut-être facilité le chemin pour arriver au but où il prétendait. Il s'en trouva fort éloigné dans le temps qu'il croyait en être fort proche ; et pour avoir voulu trop avoir, il n'eut rien de ce qu'il souhaitait le plus » (Daniel, *Histoire de France*, année 1526, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1720, 6 vol., t. V, p. 200).

47 Comparer *Essai sur les mœurs*, chap. 126, éd. R. Pomeau, t. II, p. 206 (« On prétend que son esprit se déranga dans sa solitude de Saint-Just », etc.), et *Annales de l'Empire*, chap. « Ferdinand I^{er} », année 1559.